

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 19 mai 2020

## Réouverture des lieux culturels

Les médiathèques, les bibliothèques et les monuments historiques (publics ou privés) sont autorisés à rouvrir.

Vous trouverez en annexe la liste des musées et des lieux patrimoniaux recevant du public qui sont également autorisés à rouvrir. Un système de réservation est obligatoire afin de pouvoir accéder à ces établissements.

L'ouverture des médiathèques, des bibliothèques, des monuments historiques et des musées est conditionnée au respect de la mise en oeuvre des mesures de protection sanitaire, pour le personnel ainsi que pour les visiteurs, afin de lutter contre la propagation du virus.

Avant tout déplacement, nous vous invitons à vous renseigner auprès des établissements concernés.

Le Préfet du Cher

Jean-Christophe BOUVIER

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher